

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014  
Séance du 24 novembre 2014

## 14 Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer deux postes au tableau des effectifs, selon les propositions présentées ci-après :

**I – Créations de postes**

**A – Création d'un poste à temps non complet**

Un agent non titulaire de la direction de la logistique exerce ses fonctions au titre de deux contrats à durée déterminée pour un total de 25 heures hebdomadaires. Le besoin relatif à cet emploi étant permanent, il convient de nommer l'agent stagiaire.

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste au tableau des effectifs.

- Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires à la direction de la logistique

# maintenant !

## B – Création d'un poste à temps non complet pour la modification de la durée hebdomadaire de travail

Afin de prendre en compte une modification de la répartition des heures d'enseignement à l'espace Matisse, il est proposé de créer le poste suivant. Celui-ci correspond au nouveau temps de travail d'un professeur qui prend en compte une partie de ses interventions sur le projet éducatif territorial :

- Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 11 heures hebdomadaires à la direction de la culture

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 24 novembre 2014,  
Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 11

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** de créer :

- Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à la direction de la logistique (25 heures).
- Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à la direction de la culture (11 heures).

**Article 2 :** d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, chapitre n° 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 11.12.2014

et publication ou notification le 09.12.2014

CREIL le 11.12.2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

